

AGRO-ÉCOLOGIE
PRODUISONS
AUTREMENT



LA HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE A SON LOGO !

LA CERTIFICATION HVE :

**UNE RECONNAISSANCE DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE
DES AGRICULTEURS**



La **haute valeur environnementale (HVE)** correspond au niveau le plus exigeant d'un dispositif de certification environnementale des exploitations agricoles.

La **certification environnementale des exploitations agricoles** est une démarche volontaire qui vise à identifier et valoriser les pratiques plus particulièrement respectueuses de l'environnement mises en œuvre par les agriculteurs. Elle porte sur quatre thématiques clés : la préservation de la biodiversité, la stratégie phytosanitaire, la gestion de la fertilisation et la gestion de la ressource en eau.

Afin d'engager l'ensemble de la filière agricole dans une démarche de progrès environnemental, elle est conçue selon une logique de certification de l'ensemble de l'exploitation en trois niveaux.

Le troisième niveau ou « haute valeur environnementale » s'appuie sur des indicateurs de résultats. La certification de l'exploitation, qui permet d'apposer sur les produits la mention valorisante « issus d'une exploitation de haute valeur environnementale », **garantit un haut niveau de performance environnementale de l'exploitation agricole.**

LE LOGO HVE :

UNE VALORISATION DE CETTE CERTIFICATION

AUPRÈS DES CONSOMMATEURS

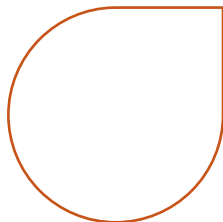
Dévoilé par le ministre de l'Agriculture lors du salon des vignerons indépendants, le 27 novembre 2014, le **logo HVE** accompagne la mention valorisante et peut être apposé sur les produits finis contenant au moins 95% de matières premières issues d'exploitations de haute valeur environnementale. **La présence du logo sur les produits finis permet de valoriser** auprès des consommateurs les efforts des exploitations engagées dans le plus haut niveau du dispositif de certification environnementale.



La démarche de certification environnementale des exploitations agricoles contribue à la mise en œuvre du projet agro-écologique engagé en décembre 2012.

Retrouvez toutes les informations sur ce projet sur le site Internet du ministère :

<http://agriculture.gouv.fr/le-projet-agro-ecologique-en-france>



VOIR AUSSI :

<http://agriculture.gouv.fr/exploitations-agricoles-certification-environnementale>